Informations de base

1998/0814(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord EEE: modification du Protocole 37 et de l'annexe X (services audiovisuels) **Subject** 3.30.01 Industrie et services audiovisuels 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	RELA Relations économiques extérieures	FERRER Concepció (PPE)	20/05/1998

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Environnement	2153	1998-12-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/03/1998	Publication de la proposition législative	SEC(1998)0378	Résumé
29/04/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/06/1998	Vote en commission		Résumé
25/06/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0259/1998	
20/12/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/12/1998	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0814(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/10026

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0259/1998 JO C 226 20.07.1998, p. 0004	25/06/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0420/1998 JO C 292 21.09.1998, p. 0052-0060	15/07/1998	Résumé

Commission Européenne			
Type de document	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base législatif	SEC(1998)0378	06/03/1998	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
NON PUBLIE

Accord EEE: modification du Protocole 37 et de l'annexe X (services audiovisuels)

1998/0814(CNS) - 06/03/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: le projet de décision du comité mixte de l'EEE vise la modification du protocole 37 de l'accord EEE et de l'annexe X consacrée aux services audiovisuels en vue d'ajouter l'acquis communautaire adopté récemment dans ce domaine. CONTENU: afin d'assurer la sécurité et l'homogénéité juridiques requises, le comité mixte de l'EEE doit intégrer toute la législation communautaire pertinente à l'accord sur l'EEE dès que possible après son adoption. Le présent projet de décision vise à étendre la directive 97/36/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 89/552/CEE du Conseil visant la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle à l'accord EEE. Aucune période de transition ou dérogation n'est prévue pour la mise en oeuvre de cette directive, mais le protocole 37 de l'accord doit être élargi pour inclure le comité de contact institué en vertu de la directive 97/36/CE.

Accord EEE: modification du Protocole 37 et de l'annexe X (services audiovisuels)

1998/0814(CNS) - 15/07/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant, sans débat, le rapport de Mme Concepció FERRER (PPE, E) sur l'espace économique européen, le Parlement européen approuve la modification proposée en précisant toutefois que : -chaque Etat membre de l'AELE est en droit de désigner un représentant de l'autorité compétente (qu'il aura choisie) pour participer aux réunions du comité de contact auquel il est fait référence dans la directive 89/552/CEE modifiée par la directive 97/36/CE, dans les mêmes conditions que les représentants des Etats membres de l'Union, -en cas de vote au sein de ce comité, l'avis des partenaires de l'AELE devra être demandé à titre consultatif et consigné au procès-verbal.